

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE****COMMUNE DE  
VIOLS LE FORT****N° PV : 05/2025  
(23/06/2025)****REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Viols-le-Fort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Anne DURAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/06/2025

<b>CONSEILLERS</b>	<b>P</b>	<b>A</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>P</b>	<b>A</b>
Anne DURAND	X				
Rodolphe THIRIEZ	X				
Patrick MICHEL	X				
Florence MALAVIALLE	X				
Nicole RATAJCZAK	X				
Nicole MATHE	X				
Alain SANCHEZ		X			
Delphine LÉBOUCHER		X			
Florence FREY		X			
Laurent PARENTINI	X				
Brice HOULES		X			
Edith GARCIA		X			
Alexandre SINTES		X			
Sébastien FOULQUIER		X			
Alissia LOURME-RUIZ		X			
TOTAL - 15			Nombre de voix :	6	
Quorum - 8					

Monsieur Rodolphe THIRIEZ ayant été désigné secrétaire de séance



Après appel nominal des présents, Madame la Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Madame la Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Elle renvoie la séance au lundi 30 juin 2025 à 18 heures.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

**Madame la Maire,**

**Le Secrétaire de séance,**

